

## AUTORISATION D'ABSENCE

Toute absence du service doit être justifiée (congés, arrêt maladie, réunions à l'extérieur, autorisations d'absences...). La personne absente prévient son responsable de service et le SRH et fourni dès que possible le justificatif correspondant, (cf note de service du 16/01/15) à défaut l'absence sera imputé sur les congés annuels.

## AUTORISATION D'ABSENCE

Toute absence du service doit être justifiée (congés, arrêt maladie, réunions à l'extérieur, autorisations d'absences...). La personne absente prévient son responsable de service et le SRH et fourni dès que possible le justificatif correspondant, (cf note de service du 16/01/15) à défaut l'absence sera imputé sur les congés annuels.

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Service :	DU (Début de l'absence)	AU (Reprise du service)	Nbr de jours demandés :	Facilités Horaires

Motif :

Autorisations de droit :

- participation à une instance consultative ou une réunion à l'initiative de l'administration
- Candidat à une fonction électorale
- Surveillance médicale de la grossesse
- Surveillance de la médecine de prévention
- Heure mensuelle d'information syndicale
- Épreuves de concours ou examens professionnels

Événements familiaux

Ces autorisations sont liées à un événement à caractère privé. Ce sont des mesures de bienveillance accordées selon les nécessités du service. Leurs refus doivent être explicites par écrit.

- Déménagement
- Mariage – Pacs de l'agent
- Mariage – Pacs d'un enfant
- Naissance ou adoption
- Décès du conjoint, des père, mère et enfants
- Décès de l'un des beaux-parents, d'un frère ou d'une sœur, du conjoint d'un enfant, de l'un des grands-parents, d'un petit-enfant
- Maladie très grave du conjoint, des père, mère et enfants
- Grossesse (aménagement horaires)
- Soin ou garde momentanée d'un enfant de moins de 16 ans

Divers

- Préparation d'un concours ou examen professionnel
- Recherche d'un nouvel emploi
- Fêtes religieuses

Facilités horaires

Ces facilités horaires sont des mesures de bienveillance accordées par le chef de service et qui permettent à l'agent de prendre son service tardivement ou de partir plus tôt à l'occasion d'évènements spécifiques. Variation horaire de l'ordre de 1h- 1h30

- Rentrée scolaire
- Rendez-vous médicaux

Avis et Signature du responsable

- Date de la demande :
- Signature de l'agent
- Avis favorable
- Avis défavorable

Motif du refus :

date et Visa SRH

Motif du refus :

Direction

- Avis favorable
- Avis défavorable

Service :	DU (Début de l'absence)	AU (Reprise du service)	Nbr de jours demandés :	Facilités Horaires

Motif :

Autorisations de droit :

- participation à une instance consultative ou une réunion à l'initiative de l'administration
- Candidat à une fonction électorale
- Surveillance médicale de la grossesse
- Surveillance de la médecine de prévention
- Heure mensuelle d'information syndicale
- Épreuves de concours ou examens professionnels

Événements familiaux

Ces autorisations sont liées à un événement à caractère privé. Ce sont des mesures de bienveillance accordées selon les nécessités du service. Leurs refus doivent être explicites par écrit.

- Déménagement
- Mariage – Pacs de l'agent
- Mariage – Pacs d'un enfant
- Naissance ou adoption
- Décès du conjoint, des père, mère et enfants
- Décès de l'un des beaux-parents, d'un frère ou d'une sœur, du conjoint d'un enfant, de l'un des grands-parents, d'un petit-enfant
- Maladie très grave du conjoint, des père, mère et enfants
- Grossesse (aménagement horaires)
- Soin ou garde momentanée d'un enfant de moins de 16 ans

- Divers
- Préparation d'un concours ou examen professionnel
- Recherche d'un nouvel emploi
- Fêtes religieuses

Facilités horaires

Ces facilités horaires sont des mesures de bienveillance accordées par le chef de service et qui permettent à l'agent de prendre son service tardivement ou de partir plus tôt à l'occasion d'évènements spécifiques. Variation horaire de l'ordre de 1h- 1h30

- Rentrée scolaire
- Rendez-vous médicaux

Avis et Signature du responsable

- Date de la demande :
- Signature de l'agent
- Avis favorable
- Avis défavorable

Motif du refus :

date et Visa SRH

Motif du refus :

- Direction
- Avis favorable
- Avis défavorable